

ANNULE ET REMPLACE LA DM3 DU 4 NOVEMBRE 2014 DANS LA SECTION FONCTIONNEMENT

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la DM3

<i>Mairie d'Aureil</i>					
BP 2014 (Budget général)					
Décision Modificative n° 3(DM3) 04/11/2014					
INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	R/D	BP	Libellé	Dépenses
21	2111	D	22638,46	ACHAT TERRAIN	-11 300,00 €
23	2315	D		SEHV	11 300,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte la DM3 telle que proposée

Aureil le 11 décembre 2014
Le maire,



Bernard THALAMY

par délégation du maire
le 1er adjoint